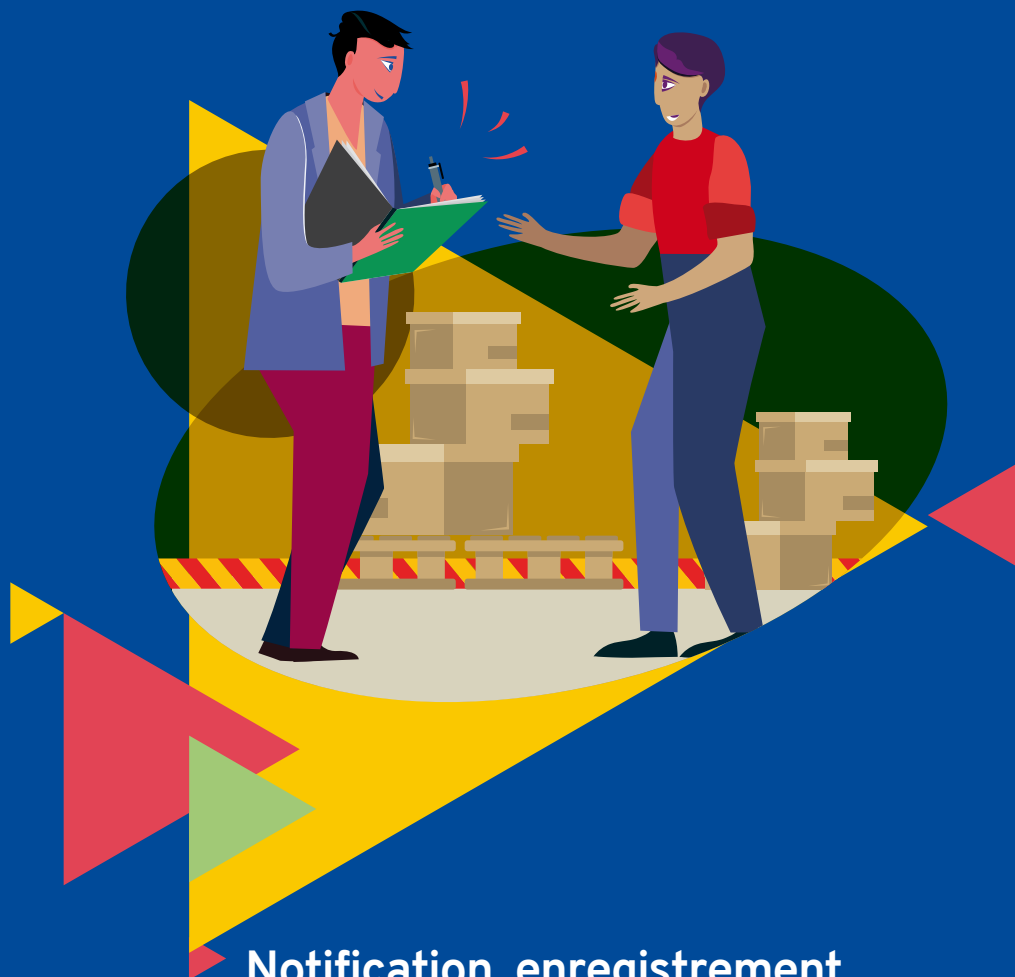




Organisation  
internationale  
du Travail

VISION  
ZERO  
FUND

POUR TRAVAILLEURS



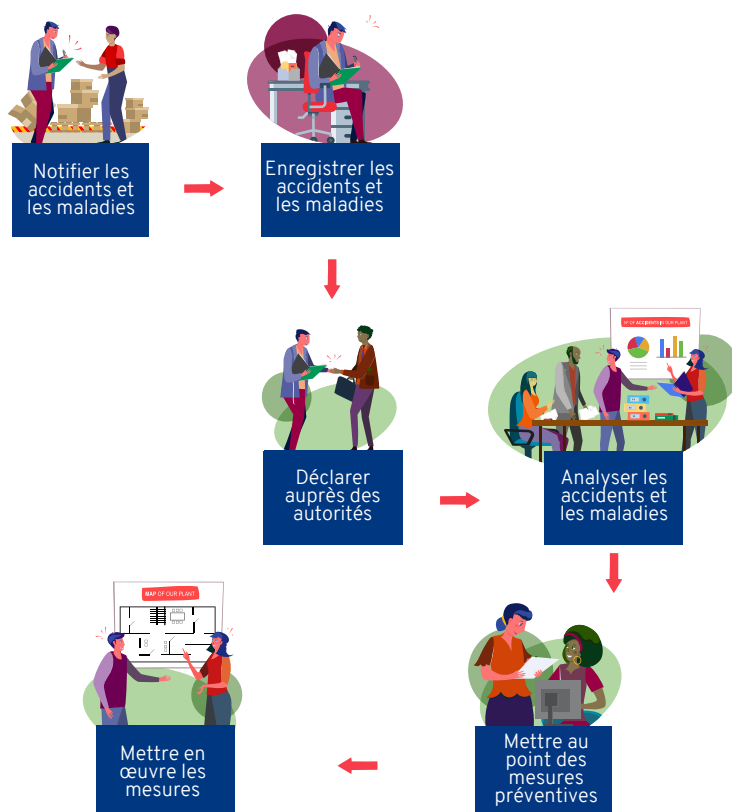
**Notification, enregistrement  
et déclaration des accidents  
du travail et des maladies  
professionnelles:**  
Guide sommaire à l'usage des  
travailleurs

## ► Introduction

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles peut être réalisée en mettant en œuvre des mesures préventives basées sur des données et des informations relatives aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux accidents de trajet et aux événements dangereux.

Si la mise en place d'un système d'enregistrement et de déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles est une responsabilité de l'employeur, les travailleurs ont également un rôle à jouer dans ce système, notamment: notifier les accidents du travail, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les événements dangereux à leur superviseur, et fournir leur appui dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures préventives.

► Figure 1. De la notification à la prévention



## ► Objectif

L'objectif de ce guide sommaire est de vous aider (en tant que travailleur) à mieux comprendre votre rôle dans la mise en œuvre d'un système d'enregistrement et de déclaration sur le lieu de travail, et de vous assister dans l'exercice de vos responsabilités.

## ► Avant de commencer:

---

### Pourquoi faut-il notifier les accidents du travail et les maladies professionnelles?

La notification garantit l'existence d'un rapport écrit pour tout événement dangereux, et pour tout accident du travail, toute maladie professionnelle ou tout accident de trajet dont vous pouvez être victime. Il constitue une trace utile de ce qui s'est passé et peut vous aider à accéder aux soins médicaux et aux prestations, le cas échéant. C'est aussi essentiel pour aider à mieux comprendre les causes des événements dangereux, des accidents et des maladies professionnelles, et à élaborer et mettre en œuvre des mesures pour prévenir que cela ne se reproduise pas.

Les normes internationales du travail<sup>1</sup> et les directives précisent que:

- ✓ le travailleur doit se conformer à l'obligation, conformément à la législation et la réglementation nationales, de notifier les accidents du travail ou atteinte à la santé, les maladies professionnelles ou les cas de maladies dont l'origine professionnelle est soupçonnée, les accidents de trajet et les événements dangereux.

Il est important de rappeler qu'un travailleur doit notifier à son supérieur hiérarchique direct toute situation dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un péril imminent et grave pour sa vie ou sa santé.

### S'agit-il d'une obligation en vertu de la législation de mon pays?

Oui, dans la plupart des pays, les travailleurs sont tenus de notifier les accidents du travail et les maladies professionnelles à leur supérieur hiérarchique. Les employeurs sont tenus d'enregistrer les accidents du travail et les maladies professionnelles et de les déclarer aux autorités compétentes. Les obligations peuvent varier d'un pays à l'autre; c'est pourquoi il importe que vous vous familiarisiez avec les obligations légales de votre pays.

### Quels événements mon employeur doit-il enregistrer et déclarer à l'autorité compétente de mon pays?

#### ACCIDENT DU TRAVAIL:

tout accident survenu du fait du travail ou à l'occasion du travail et ayant entraîné des lésions mortelles ou non mortelles.

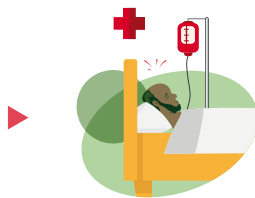



---

<sup>1</sup> Instruments juridiques, élaborés par les mandants de l'Organisation internationale du Travail (gouvernements, employeurs et travailleurs), qui définissent les principes et les droits fondamentaux au travail.

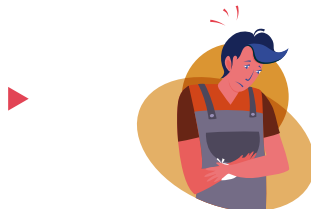
## MALADIE PROFESSIONNELLE:

toute maladie contractée à la suite d'une exposition à des facteurs de risque résultant d'une activité professionnelle.



## LÉSION PROFESSIONNELLE:

décès, lésion corporelle ou maladie provoqués par un accident du travail.



Et, lorsque cela est approprié:

## ÉVÉNEMENT DANGEREUX:

tout événement facilement identifiable selon la définition qu'en donne la législation nationale, qui pourrait être cause de lésions corporelles ou d'atteintes à la santé chez les personnes au travail ou dans le public.



## ACCIDENT DE TRAJET:

tout accident ayant entraîné la mort ou des lésions corporelles survenu sur le trajet direct entre le lieu de travail et: (i) le lieu de résidence principale ou secondaire du travailleur; ou (ii) le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas; ou (iii) le lieu où le travailleur reçoit habituellement son salaire.






Les définitions ci-dessus sont tirées du [Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs](#). **Veillez à rechercher ces définitions dans la législation nationale de votre pays**, car elles ont peut-être été adaptées au contexte local.

## ► Quelles sont les responsabilités de chacun?

► Figure 2. Notification, enregistrement et déclaration: Par qui? Auprès de qui? Quelle information?

Ces procédures devraient être spécifiées dans les lois et réglementations nationales. Vérifiez celles de votre pays.

	Par qui?	Auprès de qui?	Quels événements et quelles informations ?
<b>NOTIFICATION</b> 	Les travailleurs	Supérieur direct, personne compétente ou toute autre personne ou entité administrative désignée	Tout accident du travail ou atteinte à la santé survenu au travail ou en relation avec le travail; les maladies professionnelles et les cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée; les accidents de trajet; et les événements dangereux
<b>ENREGISTREMENT</b> 	L'employeur (membre du comité de sécurité et de santé au travail ou responsable des ressources humaines, par exemple), le travailleur indépendant	-	Les accidents du travail, les maladies professionnelles et, lorsque cela est approprié, les événements dangereux, les accidents de trajet et les cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée
<b>DÉCLARATION</b> 	L'employeur, le travailleur indépendant, l'institution d'assurance	Autorité compétente (ministère, service gouvernemental, autre autorité publique)	Les accidents du travail, les maladies professionnelles et, lorsque cela est approprié, les événements dangereux, les accidents de trajet et les cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée La déclaration devra comprendre des données sur: (a) l'entreprise, l'établissement et l'employeur; (b) le cas échéant, les personnes lésées et la nature des lésions ou de la maladie; (c) le lieu de travail, les circonstances de l'accident ou de l'événement dangereux et, dans le cas d'une maladie professionnelle, les circonstances de l'exposition à des dangers pour la santé

## Que dois-je faire (en tant que travailleur)?

- ✓ M'informer et suivre une formation sur la procédure de notification sur mon lieu de travail auprès de mon superviseur, de mon employeur, du responsable de sécurité et santé au travail ou de l'organisation de travailleurs ;
- ✓ Identifier la ou les personne(s) à qui je dois notifier les accidents du travail, les lésions et les maladies professionnelles, les cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée, les accidents de trajet et les événements dangereux. Il s'agit souvent du supérieur hiérarchique direct ;
- ✓ Comprendre mes responsabilités et me familiariser avec le formulaire de notification et veiller à ce qu'il soit toujours à portée de main ;
- ✓ En cas d'accident du travail, de lésion ou de maladie professionnelle, de cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée, d'accident de trajet ou d'événements dangereux respecter les obligations en matière de notification sur mon lieu de travail.

## «Je m'inquiète des conséquences négatives d'une éventuelle notification sur mon travail. Et si j'étais licencié(e)?»

Les normes internationales du travail interdisent à un employeur de prendre des mesures disciplinaires ou de rétorsion à l'encontre d'un travailleur qui signale un accident du travail, une maladie professionnelle, un événement dangereux, un accident de trajet ou un cas de maladie dont l'origine professionnelle est soupçonnée. Les travailleurs ont le droit et sont tenus de notifier les accidents du travail, les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les événements dangereux. Une notification ne doit avoir aucune répercussion négative sur votre travail et les employeurs doivent prendre des dispositions pour:

- ✓ prévenir l'application de mesures de rétorsion ou de mesures disciplinaires à l'encontre des travailleurs qui notifient; et
- ✓ garantir la confidentialité des données personnelles et médicales.

## J'ai effectué une notification. Que se passe-t-il maintenant?

Participez à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. La coopération entre la direction et les travailleurs et/ou leurs représentants est essentielle pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention efficaces reposant sur des données et informations relatives aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux accidents de trajet et aux événements dangereux.

## ► Exemple de formulaire de notification sur le lieu de travail

Informations relatives à l'événement			
Lieu		Type d'événement	<input type="checkbox"/> Lésion
Date			<input type="checkbox"/> Maladie ou maladie soupçonnée
Heure			<input type="checkbox"/> Dommages matériels
Personnes impliquées			<input type="checkbox"/> Événement dangereux
Activité professionnelle concernée			
Description de l'événement (avec le plus de détails possible)			
En cas de lésion			
Informations sur la personne concernée	Nom		
	Date de naissance		
	Sexe		
	Service		
	Poste		
	Date d'entrée en fonction		
	Nom du superviseur		
Description de la lésion			
Compte-rendu de l'événement par la personne concernée (description)			
Nom(s) du ou des témoin(s)			
Compte-rendu de l'événement par les témoins (description)			
Observations			
Premiers secours/soins médicaux			
Nom de la personne qui complète le rapport			
Date de la notification			
Signature du travailleur .....		Date .....	
Signature du superviseur .....		Date .....	

Source: Cet exemple est adapté des directives (*Workplace Safety and Health Guidelines: Investigating Workplace Incidents for SMEs*) du Conseil de la sécurité et de la santé au travail et du ministère de la Main-d'œuvre de Singapour (2013) et du Manuel du participant de l'OIT pour *Améliorer la sécurité et la santé au travail dans les petites et moyennes entreprises* (2021).

## ▶ Références

---

- ▶ Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.
- ▶ Protocole de 2002 relatif à la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.
- ▶ Organisation internationale du Travail. 1996. *Enregistrement et déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles*. Recueil de directives pratiques du BIT, Bureau international du Travail, 1996.
- ▶ Organisation internationale du Travail. 2021. *Améliorer la sécurité et la santé au travail dans les petites et moyennes entreprises : Manuel du participant*. Genève, Bureau international du Travail, 2021
- ▶ Singapour, Workplace Safety and Health Council, and Ministry of Manpower. 2013. *Workplace Safety and Health Guidelines: Investigating Workplace Incidents for SME*.



# VISION ZERO FUND

Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et santé au travail (LABADMIN/OSH)

## Organisation Internationale du Travail

Route des Morillons 4 CH-1211  
Geneve 22 Suisse

[ilo.org/vzf](http://ilo.org/vzf)  
[vzf@ilo.org](mailto:vzf@ilo.org)

### Donateurs actuels et passés



Federal Ministry  
for Economic Cooperation  
and Development



Norad



Sweden  
Sverige



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UKaid  
from the British people



Federal Ministry  
for Labour and Social Affairs

SIEMENS  
Ingenuity for Life



Ce guide est un produit du projet du Fonds Vision Zéro *Filling data and knowledge gaps on OSH in GSCs to strengthen the model of shared responsibility*. Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les points de vue qui y sont exprimés ne peuvent en aucun cas être considérés comme reflétant l'avis officiel de l'Union européenne.



Organisation  
internationale  
du Travail

SECURITE  
+ SANTE  
POUR TOUS

Le Fonds Vision Zéro fait partie de l'initiative Sécurité + Santé pour tous, programme phare de l'OIT visant à instaurer une culture du travail saine et sûre.